



Coup de Griffes

Gaston y a l'téléphone qui son ...

Le décroché téléphonique est l'obsession de notre directrice !

Au point que nombre de SIE ont vu dernièrement fleurir des pôles téléphoniques pour améliorer les sacro-saintes statistiques ! Mais cela ne va pas sans poser moult problèmes : plannings faits en dépit du bon sens, instructions floues, consignes farfelues (pas plus de 2 minutes par appel !) ... rien n'est épargné aux collègues. Par exemple, si l'agent.e en charge du téléphone a un appel pour un.e autre collègue présent.e, interdiction de lui passer la communication ! Il faut que le ou la contribuable aille sur son espace et prenne un rendez-vous téléphonique en ligne ! On marche sur la tête ! C'est Ubu au pays de la DGFiP.

Evidemment aucun matériel ni aucun moyen supplémentaire n'est fourni aux collègues : pas de casque, pas de local dédié. On reste sur son poste et s'il n'y a pas (trop) d'appels, on continue de bosser !

Si Madame la Directrice veut que son «taux de décroché» s'améliore, nous lui proposons une solution simple : pourvoir les postes vacants dans les services et augmenter les personnels !



La première moitié de l'année 2023 se termine et elle aura été marquée par la mobilisation historique contre la réforme des retraites.

À coups de menton et d'articles de la Constitution sortis du chapeau, Emmanuel Macron aura réussi à imposer de manière antidémocratique une mesure injuste, inutile et rejetée par la totalité des organisations syndicales, des oppositions et la quasi totalité des françaises et des français.

Mais ce passage en force ressemble fort à une victoire à la Pyrrhus. En effet, depuis, pour essayer de le faire oublier, le gouvernement semble dévier (légèrement) de sa trajectoire ultra libérale et aborde des questions telles que la fraude fiscale ou l'augmentation des salaires des fonctionnaires.

Il faudra voir la suite mais, comme quoi, la lutte et les mobilisations sociales, ce n'est jamais inutile.

Assemblée Générale du 23 mai 2023 La tribune



Sommaire

Edito	p. 1
Les affectations des A stagiaires à la sauce Mahieux... une Mahieux-naise bien indigeste	p. 2
Non au détournement du télétravail !	p. 3
L'Assemblée Générale du 23 mai	p. 4

Les affectations des A stagiaires à la sauce Mahieux... une Mahieux-naise bien indigeste



Les affectations des inspecteurs stagiaires à la sauce Mahieux et leurs effets probables sur le mouvement général.

75 nouveaux collègues inspecteurs et inspectrices stagiaires sont arrivé.es à la DRFIP Paris le lundi 15 mai 2023 pour commencer leur stage probatoire. 38 d'entre eux, (donc la moitié de ceux qui sont arrivé.es...), ont reçu un courriel le vendredi 12 mai vers 18h les informant que leur service d'affectation avait changé (leurs responsables n'avaient pas, non plus, été informé.es auparavant et ont reçu la même information approximativement au même moment !).

La DRFIP a la particularité de se voir octroyer un grand nombre de postes de A stagiaires compte-tenu que nombre d'entre eux et elles postulent et sont retenu.es soit dans les DNS (Directions nationales spécialisées : DNEF, DVNI...) soit en Services Centraux.

La DRFIP effectue les affectations en novembre N – 1 de façon précise (arrondissement, site, service) car elle doit indiquer à l'ENFIP les effectifs nécessaires dans chaque spécialité (Contrôle Fiscal/PCRP ou Contrôle Fiscal/Brigade ..etc). En effet, en cours de scolarité, les stagiaires suivent des cours de spécialisation propres à leur affectation.

Pour Solidaires Finances Publiques ce pré-positionnement est problématique année après année. L'idéal serait, bien sûr, de revenir à un mouvement unique (à la fois pour les titulaires et les stagiaires) comme c'était le cas auparavant ou, à défaut, de fournir à l'ENFIP uniquement un nombre approximatif de besoin dans les diverses dominantes, sans pré-positionner de façon précise les stagiaires .

En effet, depuis plusieurs années les lieux de stage et d'affectation au 1er septembre N+1 sont modifiés en mai (juste avant que ne commence le stage probatoire) : 10 en 2021, 30 en 2022, 38 en 2023. La note de l'ENFIP préconise pourtant que ces changements doivent avoir lieu « à la marge ».

D'autant que ce choix a des conséquences pour l'ensemble du mouvement :

- les postes où sont affecté.es les stagiaires risquent de ne pas être ouverts aux autres inspecteurs/inspectrices titulaires
- les ALD et tout particulièrement les stagiaires ALD de l'année dernière sans affectation fixe risquent de rester dans cette situation.

Lors de la FS-SSCT (ex-CHSCT), nous avons voté une délibération dénonçant l'ensemble du procédé qui pré-affecte les agent.es courant novembre et les modifications qui en découlent au vu du mouvement national de mai suivant.

Au regard des quelques éléments que nous avons glanés lors de cette FS-SSCT, la DRFIP évitera de changer l'affectation des ALD de l'an dernier.

Ainsi, le mouvement de cette année risque d'être fortement figé et rappelons que faute de CAP Locales nous ne pouvons vérifier ni les postes vacants ni les affectations !

**Solidaires Finances Publiques reste malgré tout vigilant et attentif à ces affectations locales même si l'administration ne nous aide pas.
Nous serons toujours à vos côtés.**

Non au détournement du télétravail !

Ces derniers temps ont vu fleurir un peu partout sur les sites de la DRFIP des problèmes logistiques de nature diverse : fuites d'eau, infestation de punaises de lit, problèmes de chauffage, de toilettes... Et comme nous pouvions le redouter pour avoir eu à débattre en amont des dangers et effets pervers (avérés ou potentiels) du télétravail, nous sommes aujourd'hui confronté-es à une Direction qui détourne le télétravail de sa « philosophie » initiale telle qu'elle transparait toujours des différents textes applicables en la matière. En effet, la DRFIP Paris tend à l'imposer, pour parer au moindre aléa, à des agent-es (qui sont pourtant les premières victimes des événements en cause) alors qu'il n'est pas rare de rencontrer chez certain-es responsables de service une réelle réticence à accorder du télétravail aux mêmes collègues comme et quand ils et elles demandent expressément à en bénéficier par ailleurs... Or le télétravail repose bien sur le principe consacré du VOLONTARIAT auquel il ne peut être porté atteinte qu'en cas de circonstances « EXCEPTIONNELLES ».



L'article 13 de l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique (publié au JO le 3 avril 2022) indique pourtant très clairement concernant le « télétravail en cas de circonstances exceptionnelles » que : « les signataires conviennent qu'il est nécessaire de sécuriser et mieux encadrer le recours au télétravail contraint. Il s'agit d'une organisation différente du travail rendue nécessaire en cas de circonstances exceptionnelles durables, notamment en cas de pandémie ou de catastrophe naturelle, qui peuvent conduire les employeurs à imposer le télétravail pour permettre de concilier la protection des agent-es et la continuité du service public. Ce régime spécifique doit s'accompagner d'un dialogue social nourri »...

Ne relevant manifestement pas de ce régime « spécifique », aucun des cas auxquels nous avons été confronté-es n'a naturellement fait l'objet d'une quelconque modalité pouvant procéder d'un « dialogue social nourri ». L'administration ne pouvait, en conséquence, décemment pas arguer que les coupures d'eau, de chauffage, d'électricité etc. constituaient des « circonstances exceptionnelles » permettant l'activation d'un dispositif dérogatoire sans respecter au préalable les conditions propres de sa mise en application.

Pratiquement, ce télétravail « forcé » a pu conduire à mettre en difficultés des agent-es : un collègue peut avoir un logement qui ne permet pas physiquement à un couple de télétravailler simultanément dans un domicile exigu ou mal équipé (manque de matériel de bureau adéquat) or s'il ou elle n'a pas pu donner son accord préalable quant au jour télétravaillé, il ou elle peut être amené-e à télétravailler en même temps qu'un ou une conjointe selon une répartition, un « roulement » du foyer qu'il leur appartient pourtant de pouvoir maîtriser...

Des collègues équipés d'office (en sortie d'école par exemple) se sont vu-es doté-es d'un matériel portatif mais n'ont pas nécessairement sollicité de télétravailler. Certain-es (ce qui a été perçu comme plus injuste encore) se sont vu-es refuser le télétravail (en raison de leur manque d'expérience par exemple)

quand ils ou elles en ont pourtant volontairement exprimé la demande mais se le voient imposé dès lors qu'il s'agit de palier les conséquences d'une coupure d'énergie ou d'une désinsectisation de leur site...

Bref, les problèmes potentiels et avérés sont nombreux mais il s'en pose également au moins un autre « de principe », plus général : celui de la rupture d'égalité.

Chaque fois qu'un aléa tel que ceux que nous avons exposé ici s'est présenté, nous avons interpellé la DRFIP et demandé que l'ensemble des agent-es concerné.es soit placé en Autorisation d'Absence Exceptionnelle (comme ce pouvait être le cas auparavant). Le télétravail ne peut ni ne doit servir de variable d'ajustement, d'instrument de flexibilité qui permettrait à l'administration (dans des délais restreints de surcroît) de contraindre ses agent-es à travailler chaque fois qu'elle n'est pas en mesure de lui garantir les conditions matérielles le permettant : au moindre incident, le temps d'effectuer des travaux dans ses bâtiments ou les jours de mouvements sociaux par exemple...

Nous sommes de notre point de vue confronté.es ici à un risque majeur et à un recul social d'envergure qu'il nous faut combattre activement dès à présent et en prenant toute la mesure sous peine de voir certaines pratiques « anti-sociales » pérennisées par l'usage !

Pour certains des cas qui nous ont occupé.es et qui ont nécessité une évacuation anticipée des locaux (désinsectisation sur Paganini ou coupure d'eau à Tolbiac...), la Direction a par ailleurs refusé de banaliser les journées amputées mécaniquement de larges pans des plages d'horaires variables. Beaucoup d'agent-es se sont ainsi vu-es contraindre à un débit horaire qu'ils et elles devront rattraper ultérieurement (même quand ils ou elles ont des contraintes familiales, de transport ou matérielles fortes leur interdisant de moduler autant qu'ils ou elles le souhaiteraient leur journée ou leur amplitude de travail). Voilà également une réelle source d'exaspération et de mécontentement légitime chez nos collègues à laquelle nous sommes parallèlement confronté-es.

En résumé, le télétravail ne doit pas être utilisé abusivement par l'administration pour pallier ses propres défaillances au détriment des collègues. Il s'agit d'un détournement intolérable et insupportable, que Solidaires Finances Publiques combattra en interpellant la DRFIP sur le sujet à chaque fois que cela s'avèrera nécessaire !

Assemblée Générale du 23 mai 2023

Notre Assemblée Générale 2023 s'est tenue le 23 mai dernier à la Bourse du Travail. Les débats et les échanges nourris ont pu se tenir dans une ambiance revendicative, conviviale et dynamique. Merci à nos deux invité.es, Sabine Portela du Bureau National, qui a notamment pu intervenir sur la problématique du télétravail, ainsi que Damien Neimad Boudet, de l'association Coming-G, qui a pu parler du sujet des discriminations, de la prévention et de la lutte en général.



Bulletin d'adhésion 2023

Solidaires Finances Publiques Paris

Coupon à remettre à votre correspondant ou à renvoyer à notre trésorière : **Anne BOUTET** - Local Solidaires Finances Publiques, 6 rue St Hyacinthe - 75001 Paris

IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) N° ANAIS (10 chiffres)

NOM d'usage Prénom

NOM de naissance Date de naissance/...../.....

Cadre : Grade : Echelon : Indice :

Montant de la cotisation →

Temps partiel %

Informations professionnelles

Service :

Site :

@

☎

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso :

@

☎

Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Je souhaite recevoir des informations par mail OUI NON Signature :

Je souhaite adhérer à Solidaires Finances Publiques OUI NON

Solidaires Finances Publiques Paris

<http://sections.solidairesfinancespubliques.info/750/solidairesfinancespubliques.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr>

